



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 avril 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 11 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan. J'y rends compte de la situation générale dans ce pays depuis mon précédent rapport au Conseil, en date du 30 janvier 2009 (S/2009/61), et y présente également un bilan des activités de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) jusqu'au 7 avril 2009.

II. Conditions de sécurité

2. Dans l'ensemble, les conditions de sécurité restent précaires et leur évolution imprévisible. Plusieurs incidents violents se sont produits pendant la période considérée, venant s'ajouter aux conflits tribaux incessants et à l'aggravation des tensions qui a suivi l'annonce du mandat d'arrêt délivré par la Cour pénale internationale contre le Président Omar Al-Bashir.

3. Le 24 février, des combats ont éclaté à Malakal, dans l'État du Haut-Nil, entre des éléments des Forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan de l'Unité mixte intégrée stationnée à Malakal. Des soldats réguliers de l'Armée populaire de libération du Soudan déployés dans les environs ont également rapidement pris à partie les éléments des Forces armées soudanaises de l'Unité mixte intégrée. Les combats, intenses, ont duré presque toute la journée et ont laissé place à des tirs sporadiques le 25 février. La situation s'est stabilisée le 28 février mais demeure tendue. Des estimations font état d'au moins 62 morts (dont 31 civils au minimum) et de 94 blessés (dont 21 civils au moins). La situation a été maîtrisée grâce aux décisions prises rapidement par les parties à l'Accord de paix global et par la MINUS.

4. Depuis décembre 2008, des éléments de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) dispersés par suite de la destruction de leurs bases en République démocratique du Congo ont continué de s'employer à déstabiliser plusieurs zones des États d'Équatoria occidental et central, dans le Sud-Soudan. Le nombre d'attaques a baissé par rapport à la période précédente, mais la LRA semble s'être divisée en petits groupes qui conduisent des raids dans les villages pour se procurer les biens essentiels dont ils ont besoin. Les patrouilles menées conjointement par



l'Armée populaire de libération du Soudan et par les Services de sécurité du Sud-Soudan ont permis de renforcer un peu la sécurité dans la zone. La LRA pourrait toutefois être à l'origine d'au moins neuf incidents distincts survenus pendant la période considérée.

5. Les conflits tribaux continuent de poser d'importants problèmes en matière de sécurité et de droits de l'homme dans plusieurs parties du Sud-Soudan. Les violents affrontements intertribaux qui ont eu lieu du 5 au 12 mars dans l'État de Jonglei auraient été déclenchés par des attaques menées par la tribu Lou Nuer contre des villes de la tribu Murle à l'est de la ville de Bor. Selon les responsables locaux, plus de 450 civils auraient été tués dans ces affrontements et plus de 5 000 autres auraient été déplacés. Les organismes humanitaires ont pu intervenir juste après les attaques pour porter secours à la population de la plupart des villages touchés. Les Lou Nuer et les Murle sont depuis longtemps en conflit et sont connus pour faire des razzias de bétail, mais les chefs locaux de la tribu Murle affirment que ce type d'attaques directes contre des petites villes à forte population civile ne s'était jamais produit auparavant. Pendant la période considérée, les conflits intertribaux ou entre sous-groupes tribaux ont été à l'origine d'au moins 57 autres incidents dans l'État de Jonglei et dans l'État des lacs et coûté la vie à 234 personnes au moins.

6. Le 4 mars, la Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale a annoncé qu'elle avait délivré un mandat d'arrêt contre le Président Al-Bashir pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. À la suite de cette annonce, plusieurs manifestations, généralement non violentes, ont eu lieu à Khartoum, El Obeid, Kadugli, Port-Soudan, Dilling, Wad Madani et Kassala. Des rassemblements pacifiques se sont tenus devant les bâtiments de la MINUS et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Khartoum et des pétitions ont été adressées par plusieurs organisations à des hauts fonctionnaires de l'ONU.

III. Évolution de la situation politique

7. Le mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale a dominé l'actualité politique soudanaise pendant toute la période faisant l'objet du présent rapport, qu'il s'agisse de la perspective de la délivrance du mandat ou des jours qui l'ont suivie. Le mandat en lui-même et les incertitudes et spéculations qui l'ont entouré ont monopolisé l'essentiel de l'attention des responsables politiques. Le Gouvernement soudanais a immédiatement dénoncé la décision de la Cour et demandé aux États parties au Statut de Rome de quitter la Cour. Le 12 mars, l'Assemblée nationale a convoqué une session d'urgence pour affirmer son soutien au Président.

8. Le parti au pouvoir, le Parti du Congrès national, est resté uni derrière le Président Al-Bashir, et la plupart des personnalités politiques soudanaises lui ont apporté leur soutien. Le 3 mars, le Président du Gouvernement du Sud-Soudan, Salva Kiir, a fait une déclaration dans laquelle il a affirmé qu'il fallait coopérer avec la communauté internationale mais a aussi appelé la population à soutenir le Président soudanais. Le Secrétaire général du Parti Congrès populaire, Hassan al-Turabi, arrêté en janvier quelques jours après avoir publiquement appelé le Président Al-Bashir à se rendre à la Cour pénale internationale et relâché le 8 mars, reste la principale voix d'opposition sur cette question.

9. L'incident de Malakal constitue une violation majeure de l'Accord de cessez-le-feu. Il a été provoqué par l'arrivée, dans la matinée du 23 février, du général de

division des Forces armées soudanaises Gabriel Tanginya, ancien commandant d'une milice locale de laquelle sont issus la plupart des militaires des Forces armées soudanaises de l'Unité mixte intégrée de Malakal. Le général de division Tanginya a un lourd passé dans la région et il est actuellement recherché par les autorités du Sud-Soudan dans le cadre de l'enquête sur les combats qui ont fait 150 morts à Malakal en 2006. Dans la soirée du 23 février, le commandant de la force de la MINUS a convoqué une réunion d'urgence de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu à Khartoum, qui a décidé d'un certain nombre de mesures qui, si elles avaient été appliquées sur le terrain au moment des faits, auraient peut-être permis de prévenir les violences. Lorsque, le lendemain, de nouveaux combats ont éclaté, le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan ont tous deux réagi rapidement, envoyant sur-le-champ des dirigeants politiques à Malakal, qui ont joint leurs efforts pour maîtriser la situation. Toutefois, l'incursion du général de division Tanginya dans la région et le recours immédiat à la force militaire par les deux parties ont exacerbé les tensions et la défiance qui pesaient déjà sur leurs relations. Le général Tanginya a depuis quitté la région.

10. En ce qui concerne la démarcation de la frontière, les discussions sont passées du niveau technique au niveau politique. Le Comité technique spécial des frontières n'a pas encore rendu le rapport final qu'il devait communiquer à la présidence en novembre 2008 et les parties poursuivent leurs négociations sur les portions de frontière qui font l'objet d'un litige. La MINUS a accédé à la demande du Comité des frontières et accepté de dispenser une formation aux membres de son personnel.

11. La session extraordinaire de l'Assemblée nationale qui devait avoir lieu en février a été reportée à une date ultérieure et les dirigeants du Parti du Congrès national et du Mouvement populaire de libération du Soudan poursuivent leurs discussions sur plusieurs lois essentielles. La prochaine session de l'Assemblée devrait se tenir en avril. Les parties continuent leurs négociations sur la loi relative à la sécurité nationale, la loi sur les syndicats, la loi sur le référendum concernant le Sud-Soudan et la législation régissant le référendum d'Abyei et les consultations populaires dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Le projet de loi sur la presse et les publications a été adopté en conseil des ministres en mars et transmis à l'Assemblée nationale pour examen.

12. Dans la perspective des élections, plusieurs partis politiques soudanais, notamment le parti national Umma, le parti communiste soudanais, le parti Baas arabe socialiste, le parti Umma de la réforme et du renouveau et le Front démocratique uni, ont tenu leur congrès annuel et élu leurs dirigeants. Depuis janvier, le Conseil des affaires des partis politiques rencontre des représentants des partis enregistrés et de ceux qui ne le sont pas afin de discuter des difficultés que posent les conditions d'enregistrement imposées par la loi de 2007 sur les partis politiques.

13. Les tensions entre le Soudan et le Tchad se sont nettement exacerbées depuis la fusion de plusieurs groupes armés tchadiens au Soudan en janvier et à la suite des déclarations faites par le Président Idriss Déby lors de sa visite dans la zone frontalière. La réunion du Groupe de contact qui devait se tenir en décembre 2008 et la réunion proposée entre les présidents Al-Bashir et Déby à Khartoum ont à nouveau été reportées. Lors d'une conférence tenue à la mi-mars dans l'État du Nil Bleu, le Soudan et l'Éthiopie se sont entendus sur des mesures destinées à renforcer leur coopération dans les domaines de la sécurité, du commerce, de l'agriculture et de la santé publique le long de leur frontière commune.

IV. Mise en œuvre de l'Accord de paix global

Abyei

14. L'administration de la zone de l'Abyei et la présidence ne sont pas encore parvenues à un accord en ce qui concerne le budget de l'administration, ce qui limite considérablement la capacité de celle-ci à établir sa présence et à fournir des services dans l'ensemble de la zone visée par la Feuille de route concernant l'Abyei. Pour le moment, l'administration ne dispose pas de fonds pour financer ses activités et doit plusieurs mois de salaire à la plupart des membres de son personnel. Le fait que les négociations relatives au budget ne soient pas achevées limite encore la capacité de l'administration de s'attaquer à des problèmes locaux urgents tels que la fourniture des services de base. Bien que l'administration ne ménage aucun effort pour encourager le retour des personnes déplacées, les problèmes de sécurité dans la zone et l'incertitude quant à son statut juridique futur compromettent les retours.

15. La migration saisonnière des Misseriya à travers la zone de la Feuille de route s'est déroulée sans incident majeur jusqu'à présent. Toutefois, l'accès limité à l'eau, les litiges concernant le désarmement, les rancœurs héritées des affrontements de l'année dernière et le sentiment d'un traitement inéquitable de la part du Gouvernement et de la communauté internationale demeurent d'importantes sources de friction. La MINUS travaille en étroite concertation avec les chefs des tribus locales et les autorités de l'administration de l'Abyei pour encourager les parties à négocier et pour apaiser les tensions, et elle aide actuellement à l'organisation d'une conférence sur la migration et les questions transfrontières qui réunirait les tribus des différents États.

16. Le manque de ressources, en particulier de véhicules et de matériel de transmission adaptés, continue de poser un sérieux problème tant à l'Unité mixte intégrée qu'à l'Unité mixte intégrée de police dans la zone de la Feuille de route. De ce fait, il s'est avéré très difficile de déployer l'Unité mixte intégrée dans des villages stratégiques le long de l'itinéraire migratoire des Misseriya et l'Unité mixte intégrée de police n'a pu assurer, au mieux, qu'une présence limitée au-delà d'Agok et de la ville d'Abyei. L'installation du matériel de transmissions fourni par l'Allemagne, effectuée avec l'aide de la Police des Nations Unies, se poursuit; le matériel permettra d'assurer la liaison entre la zone de la Feuille de route et les quartiers généraux de la police à Khartoum et Djouba ainsi qu'entre les bases de l'Unité mixte intégrée de police et son quartier général dans la ville d'Abyei.

17. Les travaux du tribunal arbitral pour l'Abyei de la Cour permanente d'arbitrage se poursuivent selon le calendrier fixé. Les parties ont déposé leurs contre-mémoires et répliques les 13 et 28 février. Les plaidoiries commenceront le 18 avril et l'arrêt définitif devrait être rendu fin juillet.

État du Kordofan méridional

18. La MINUS et l'équipe de pays des Nations Unies ont soutenu le gouvernement de l'État dans les efforts qu'il a déployés pour promouvoir la réconciliation politique et intertribale, tout en fournissant ou en rénovant les infrastructures de base. La situation dans l'ensemble de l'État du point de vue de la sécurité reste relativement calme. Toutefois, le mécontentement des populations locales, qui ont l'impression de ne pas percevoir de dividendes de la paix, l'abondance des armes à

feu en circulation et les constantes frictions intertribales restent de possibles sources de conflit. Le conflit interne au sein de la direction du Mouvement populaire de libération du Soudan dans les monts Nouba empêche l'administration partagée de l'État et la réintégration des anciennes « zones interdites » contrôlées par le Mouvement.

Redéploiement des forces

19. À la date du 31 mars, les Forces armées soudanaises avaient redéployé 95,5 % des 46 403 soldats initialement déclarés présents au sud de la ligne frontalière actuelle et l'Armée populaire de libération du Soudan avait redéployé 10,6 % des 59 168 soldats initialement déclarés présents au nord de la ligne.

20. Le 2 mars, les derniers soldats de l'Armée populaire de libération du Soudan présents dans la zone de la Feuille de route ont quitté la ville d'Agok; les Forces armées soudanaises ont à leur tour retiré de Diffra le 9 mars ce qui restait de leur effectif militaire. En dehors des services de sécurité de Northern Petroleum, qui restent déployés dans les champs pétrolifères de Diffra, l'Unité mixte intégrée est désormais la seule force militaire stationnée dans la zone de la Feuille de route concernant l'Abyei.

Unités mixtes intégrées

21. La nouvelle vérification des effectifs des unités mixtes intégrées, telle que convenue par la Commission militaire mixte du cessez-le-feu en août et novembre 2008, a été prolongée au-delà du 20 janvier 2009. À la date du 24 mars, 33 211 soldats des unités mixtes intégrées avaient fait l'objet d'une nouvelle vérification, soit 83,78 % de l'effectif autorisé de 39 639 hommes. Les unités manquent toujours de matériel de transmission, de moyens de transport, de locaux administratifs, de logements et d'installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Les filières de financement et d'appui logistique n'ont encore été que partiellement unifiées. En collaboration avec le quartier général des unités mixtes intégrées à Djouba, la MINUS étudie des solutions qui permettraient à la communauté internationale de leur fournir plus rapidement un appui logistique et une assistance spécialisée. Le 10 mars, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a versé au Fonds d'affectation spéciale pour les unités mixtes intégrées la contribution de 978 593 dollars qu'il avait annoncée.

22. Les affrontements récents de Malakal ont une nouvelle fois soulevé des inquiétudes en ce qui concerne le commandement et le contrôle des unités, leur intégration et leur capacité à demeurer unies en temps de crise. Les parties ont reporté à maintes reprises la session conjointe de la Commission politique du cessez-le-feu et du Conseil de défense conjoint qui devait être consacrée à ces questions.

Recensement national et élections

23. Les résultats du recensement réalisé en avril 2008 n'ont toujours pas été communiqués. À l'issue d'une réunion tenue le 16 février, le Groupe de travail technique sur le recensement, qui est composé de représentants du Bureau central de

statistique et du Centre du Sud-Soudan du recensement, de la statistique et de l'évaluation, a décidé que de nouvelles vérifications s'imposaient avant la communication des résultats. Ceux-ci seront soumis au Conseil pour le recensement de la population une fois que le Bureau et le Centre auront confirmé que toutes les questions en suspens ont été réglées. Le 26 mars, le Groupe de travail technique s'est à nouveau réuni et a approuvé les résultats prioritaires du recensement pour transmission au Conseil pour le recensement de la population. Celui-ci est chargé de les soumettre à la présidence, qui annoncera les résultats définitifs.

24. Le 2 avril, la Commission électorale nationale a rendu public un projet de calendrier pour les élections fixant la date du scrutin à février 2010. Elle continue de s'attacher essentiellement à acquérir la capacité opérationnelle qui lui permettra d'achever les préparatifs des élections. Il reste encore à désigner les hauts comités pour le Sud-Soudan et les États, à mettre en place des bureaux pleinement opérationnels aux niveaux national et régional et au niveau des États et à mettre au point de nombreuses politiques et procédures. Un important travail d'éducation civique devra être fait, en se basant sur les décisions de principe de la Commission électorale nationale, pour familiariser les électeurs au processus électoral.

Partage des richesses

25. Selon un rapport du Ministère des finances et de la planification économique du Gouvernement du Sud-Soudan relatif au secteur pétrolier, les recettes pétrolières du Soudan en 2008 se sont élevées au total à 6 566 040 000 dollars, dont le Gouvernement du Sud-Soudan a reçu 2 888 300 000 dollars. À la mi-février 2009, les deux gouvernements ont déclaré qu'après paiements et ajustements, les arriérés dus au Gouvernement du Sud-Soudan s'élevaient environ à 210 650 000 dollars.

26. Conformément au Protocole d'Abeyi et à la Feuille de route concernant l'Abeyi, les États de Warrab et du Kordofan méridional ont reçu chacun 10 770 000 dollars prélevés sur les recettes pétrolières passées de l'Abeyi. Le Ministère des finances et de l'économie nationale a signalé qu'il avait reçu pour instructions en février de transférer les 2 % convenus aux tribus locales Ngok Dinka et Misseriya; la MINUS n'a pas pu avoir confirmation de la bonne réception de ces fonds.

27. La baisse des cours du pétrole enregistrée au cours des derniers mois et sa répercussion sur les recettes de l'État sont devenues un grave sujet d'inquiétude tant pour le Gouvernement d'unité nationale que pour le Gouvernement du Sud-Soudan et chacun étudie différents moyens de surmonter le problème. Les recettes provenant d'activités autres que pétrolières représentent toujours une part relativement faible du budget; selon le Ministère des finances et de l'économie nationale, en 2008 le Gouvernement du Sud-Soudan aurait perçu au total 34,2 millions de livres soudanaises de taxes. Après un ajustement de 8 % pour tenir compte des frais administratifs, le solde a été réparti équitablement entre le Gouvernement national et le Gouvernement du Sud-Soudan.

V. Mise en œuvre d'autres processus de paix au Soudan

28. Le 9 février 2009, le Gouvernement d'unité nationale et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) se sont rencontrés à Doha sous les auspices du Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU et avec l'appui du Gouvernement de l'État du Qatar. Il s'agissait de leur première rencontre depuis l'attaque d'Omdourman le 10 mai 2008. Le 17 février, les deux parties ont signé un accord de bonne volonté et de renforcement de la confiance, aux termes duquel elles ont pris l'engagement d'œuvrer à une solution politique et pacifique au conflit et notamment d'installer des représentants permanents à Doha. L'accord contient des dispositions qui obligent les parties à s'abstenir de tout harcèlement contre les personnes déplacées, à garantir l'acheminement de l'aide humanitaire et à accepter un éventuel échange de prisonniers. Après la signature de l'accord, les deux parties ont libéré des prisonniers, en signe de bonne volonté. À la suite de l'arrêt rendu le 4 mars par la Cour pénale internationale et de la décision du Gouvernement soudanais d'expulser 13 organisations non gouvernementales (ONG) internationales et de dissoudre trois ONG nationales présentes au Nord-Soudan, le MJE a suspendu sa participation au processus de paix. Le Médiateur conjoint Union africaine-ONU poursuit les consultations entre toutes les parties ainsi qu'avec les partenaires régionaux afin d'essayer de faire progresser le processus de paix et de l'élargir à d'autres mouvements et à la société civile. À Addis-Abeba, le groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour chargé d'étudier les questions de responsabilité en relation avec le conflit au Darfour a pris ses fonctions le 18 mars. Il est dirigé par l'ancien Président sud-africain, Thabo Mbeki, et devrait remettre son rapport en juillet 2009.

29. Le Gouvernement d'unité nationale et le Front Est ont fait des progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Soudan oriental, malgré les questions qui continuent de diviser les dirigeants du Front et l'absence de réunions du Comité supérieur mixte depuis novembre 2008. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des soldats du Front Est se poursuivent et le Fonds de reconstruction du Soudan oriental a inauguré plusieurs projets de relèvement et de développement portant sur la santé, l'éducation et les moyens d'existence des femmes dans l'État de Kassala.

30. L'offensive lancée le 14 décembre contre les bases de la LRA en République démocratique du Congo a fait échouer le processus de paix de Djouba et il n'est pas prévu de reprise des négociations dans un proche avenir.

VI. Mise en œuvre du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan

Bons offices, gestion du conflit et réconciliation

31. Tout au long de la période considérée, mon Représentant spécial a entretenu un dialogue constant avec les dirigeants politiques soudanais et d'autres partenaires jouant un rôle important dans le processus de paix.

32. Pendant la crise de Malakal, la MINUS a joué son rôle de bons offices tant à Khartoum que sur le terrain. Le 24 février, mon Représentant spécial a demandé aux responsables des Forces armées soudanaises et de l'APLS de veiller à ce que les

unités mixtes intégrées collaborent en vue de protéger les civils. En sa qualité de Président de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, le commandant de la force de la MINUS a œuvré de concert avec les deux parties pour empêcher cette situation et ultérieurement pour la contenir. L'initiative conjointe de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu et du Comité de sécurité d'État a jeté les bases du désengagement des forces et du dispositif de sécurité qui seront surveillés par la Commission militaire mixte de zone, présidée par le commandant de secteur de la MINUS.

Déploiement et activités militaires

33. Au 6 avril, 9 281 membres du personnel militaire de la MINUS sur les 10 000 autorisés étaient déployés au Soudan, dont 560 observateurs militaires, 184 officiers d'état-major et 8 537 soldats. Les opérations régulières se sont poursuivies pendant toute la période considérée, y compris l'appui aux mécanismes de cessez-le-feu prévus dans l'Accord de paix global et des patrouilles conjointes d'observateurs militaires et d'observateurs nationaux des parties.

34. Les installations de la base de soutien logistique d'El Obeid ont été mises à niveau, conformément à l'étude des capacités militaires, et la base a reçu en renfort des soldats provenant du secteur V (Pakistan), ce qui a porté l'effectif de la compagnie de protection de la force locale de 104 à 120 soldats.

35. Pendant les hostilités à Malakal, la MINUS a envoyé plusieurs véhicules blindés de transport de troupes et des équipes d'intervention rapide pour évacuer 241 membres du personnel des Nations Unies et autre personnel civil (17 membres de la police de la MINUS, 19 observateurs militaires de la MINUS, 19 membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan national et 38 recrutés sur le plan international et 148 agents humanitaires civils). Les militaires de la MINUS continuent de surveiller les déploiements militaires dans la zone et maintiennent une présence grâce à des patrouilles effectuées en véhicule blindé. À la demande des parties, la MINUS a mis à la disposition de l'unité mixte intégrée des installations de stockage d'armes sûres.

Police

36. Au 6 avril, la MINUS avait déployé 96 % de l'effectif prévu par son mandat (685 conseillers pour les questions de police, dont 60 femmes, sur 715) dans 22 sites répartis dans l'ensemble de la zone de la Mission.

37. La police de la MINUS a continué de former la police locale, en se concentrant en particulier sur la formation aux pratiques de police de base, les unités de protection de la force et la formation de spécialistes. Elle prépare aussi les services de police du Sud-Soudan à assurer la formation aux pratiques de police de base. La police de la MINUS a formé 721 policiers, dont 68 femmes, dans le nord et 814 policiers, dont 50 femmes, dans le sud en dispensant 32 cours dans les domaines de la criminalistique, de l'informatique, de la circulation routière, de la sécurité aéroportuaire, de la police de proximité et dans d'autres disciplines. Elle a contribué au déploiement de 67 autres membres de la Police nationale soudanaise à l'unité mixte de police intégrée pour Abyei, portant ainsi l'effectif de l'unité à 327 éléments.

38. Présidé par le Directeur général de la Police nationale soudanaise, le Comité pour le perfectionnement de la police, dont la composition a été récemment élargie, s'est réuni à Khartoum le 29 janvier. Le Comité a assuré la police de la MINUS et le PNUD de sa pleine coopération en matière de formation, y compris en ce qui concerne le programme de police de proximité dans les camps de personnes déplacées et la formation des femmes membres de la Police nationale soudanaise.

39. Le 3 février, la Police soudanaise a approuvé la proposition présentée conjointement par la MINUS et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) concernant les activités de police de proximité dans le Nord-Soudan et le Darfour, qui vise à former les personnes déplacées, ouvrir des postes de secours communautaire et mettre en place des programmes de sensibilisation. La Police soudanaise a aussi demandé que la police de la MINUS étende son programme de formation à cinq autres États dans le Nord-Soudan et qu'elle dispense une formation dans trois autres camps de personnes déplacées dans la zone de Khartoum tout en ayant recours à la coïmplantation.

40. Le service de police du Sud-Soudan a demandé à la police de la MINUS de participer davantage au renforcement des capacités et à la formation de ses agents ainsi qu'à la coïmplantation à tous les niveaux.

41. Le Gouvernement japonais a offert 2 millions de dollars en appui au plan stratégique triennal conjoint de la police de la MINUS, du PNUD et du service de police du Sud-Soudan, qui vise à transformer l'actuelle force de police militarisée en une force civile professionnelle. Les partenaires établissent actuellement les projets prioritaires à entreprendre.

42. Le perfectionnement de la police au Soudan se heurte toujours à de nombreux problèmes. Les retards accusés dans la formation continuent d'influer sur la prestation des services, ce qui a des conséquences immédiates pour les collectivités, notamment les violations des droits de l'homme et le peu de souci manifesté pour les civils vulnérables. À cet égard, le concept d'opérations de la police de la MINUS a été révisé pour mieux satisfaire les besoins de formation de base et élargir le programme de coïmplantation en mettant l'accent sur les aspects pratiques de la formation et du renforcement des capacités.

Désarmement, démobilisation et réintégration

43. Le programme de désarmement, démobilisation et réintégration pour le Soudan a été lancé à Ed-Damazin (État du Nil Bleu) le 10 février et, au 31 mars, 1 592 combattants et membres des groupes ayant des besoins spéciaux ont été démobilisés. Le volet réintégration du programme a commencé le 24 mars dans l'État du Nil Bleu. Tous les candidats ont reçu leur pécule de réinsertion pour trois mois. La priorité étant accordée à l'égalité des sexes, la première personne à être démobilisée était une femme associée aux Forces de défense populaires. Le lancement du programme est l'aboutissement des efforts concertés de la Commission mixte de désarmement, démobilisation et réintégration, de l'Organisation mondiale de la Santé et du Programme alimentaire mondial, avec le concours du Gouvernement d'unité nationale, du Gouvernement du Sud-Soudan, des Forces armées soudanaises et de leurs homologues de l'APLS.

44. Après le succès du lancement du programme de désarmement, démobilisation et réintégration à Ed-Damazin, la MINUS a accéléré les préparatifs de la mise en

place de sites de démobilisation à Julud et Kadugli, dans l'État du Kordofan méridional. Les activités de désarmement et de démobilisation dans ces régions devraient commencer à la mi-avril au plus tard.

45. La Commission du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la MINUS ont inauguré le premier bureau à Torit (dans l'État d'Équatoria oriental), le 6 février. C'est le premier de 10 bureaux d'État où le personnel des deux entités sera installé.

46. Le 16 février, la deuxième Table ronde sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration s'est réunie à Djouba pour réaffirmer l'attachement des parties prenantes au processus et mobiliser des fonds pour le programme de réintégration. Les donateurs ont annoncé des contributions d'un montant total de 88,3 millions de dollars pour 2009 et 2010, dont le versement est subordonné à la poursuite des progrès concernant certains domaines clefs du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, notamment la réduction proportionnelle des Forces armées, la mise en place d'un système efficace de vérification et de destruction des armes et l'établissement d'un système efficace de suivi et d'évaluation. Le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan se sont engagés à aller de l'avant dans ces domaines ainsi qu'à dégager 45 millions de dollars pour appuyer directement les participants au programme de désarmement, démobilisation et réintégration et les mesures visant à leur permettre d'accéder à la terre.

47. Le fait que l'APLS s'apprête à verser 35 000 anciens combattants dans les groupes ayant des besoins spéciaux peut représenter un risque pour la stabilité et poser un grave problème de gestion à la Commission du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Il faudra apporter à chacun d'eux un appui à la réintégration; or, du fait des difficultés budgétaires actuelles, la Commission manque de ressources pour fournir tous les services, même aux personnes dont elle a présentement la charge. La MINUS appuie l'évaluation de la charge de la Commission État par État et aide celle-ci à étudier les possibilités de mobiliser des fonds supplémentaires. Parmi les autres difficultés, on peut citer la vérification, de façon systématique et transparente, des participants au programme de désarmement, démobilisation et réintégration et l'adoption d'une approche uniformisée à l'égard des candidats des Forces armées soudanaises et de l'APLS.

Retour et réintégration

48. Il n'y a pas eu de retour organisé de personnes déplacées pendant la période examinée. Les retours allant décroissant, l'attention a été portée aux activités initiales de réintégration, dont la réalisation bénéficiera de l'apport d'une base de données centrale contenant des données provenant d'antennes installées dans tous les 10 États du Sud et les trois zones.

49. Selon les estimations disponibles, plus de 2,2 millions de Soudanais déplacés ou réfugiés sont retournés chez eux depuis la signature de l'Accord de paix global en 2005. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a indiqué que 152 960 réfugiés ont été rapatriés dans le cadre de programmes organisés et soutenus par le HCR depuis lors, dont 13 595 personnes arrivées depuis le début de 2009. Ainsi, le nombre total de réfugiés rapatriés depuis la signature de l'Accord de paix global, y compris les personnes qui sont retournées chez elles spontanément, s'établit à 309 790.

Relèvement et développement

50. Dès l'annonce faite par la Cour pénale internationale le 4 mars, la Commission de l'aide humanitaire a révoqué les autorisations de 13 ONG internationales et dissous trois ONG nationales. Selon le Gouvernement du Sud-Soudan et les dirigeants du Mouvement populaire de libération du Soudan, les Ministres des affaires étrangères et des affaires humanitaires du Gouvernement d'unité nationale n'avaient pas été associés à la prise de décisions ni informés de la décision arrêtée. Le Président Al-Bashir a depuis indiqué que d'autres expulsions pourraient être ordonnées et qu'il entendait « soudaniser » la fourniture de l'aide humanitaire dans le pays dans un délai d'un an.

51. Pour faire face aux conséquences de cette décision pour les programmes humanitaires, de relèvement et de développement dans le Nord-Soudan, l'ONU mène une action à 3 volets, qui vise à persuader le Gouvernement d'unité nationale de revenir sur sa décision d'expulser les 13 ONG, à réduire les risques immédiats porteurs de crise et à réaménager totalement le dispositif d'aide, en coordination étroite avec le Gouvernement d'unité nationale et en consultation avec les organismes donateurs et les ONG, afin d'assurer la continuité des services.

52. Entre le 11 et le 19 mars, l'ONU et le Gouvernement d'unité nationale ont organisé des missions conjointes d'évaluation technique dans les trois États du Darfour pour déterminer l'incidence humanitaire de l'expulsion des 13 ONG et les moyens nécessaires pour satisfaire les besoins d'urgence dans ces zones. Le résumé des conclusions, cosigné par la MINUS et le Gouvernement d'unité nationale, indiquait que s'il n'y a pas, à l'heure actuelle, d'urgence à court terme, il faudra mettre en place dès que possible des plans pour remédier durablement aux ruptures de prestation de services à long terme.

53. Dans l'Abyei, le Kordofan méridional, l'État du Nil Bleu et l'est du Soudan, l'ordre d'expulsion pourrait perturber l'aide humanitaire destinée aux personnes déplacées et compromettre l'action menée pour engendrer des dividendes de la paix dans des zones fragiles et touchées par la guerre ainsi que les activités d'appui à la paix et à la stabilité. Il pourrait aussi influencer sur les efforts visant à renforcer la participation de la société civile au relèvement et à la consolidation de la paix. À cet égard, la Commission de l'aide humanitaire, la Commission de relèvement et de redressement du Sud-Soudan/MPLS et le Comité des trois zones ont décidé d'effectuer des missions conjointes d'évaluation technique dans les trois zones, avec l'appui de la MINUS. Ces missions, qui auront lieu du 31 mars au 12 avril, examineront les programmes des ONG expulsées et évalueront les lacunes créées par la suspension de ces programmes.

54. Les organisations touchées continueront de fonctionner dans le Sud-Soudan en se faisant enregistrer auprès de la Commission de secours et de relèvement du Sud-Soudan. Dans les trois zones, un groupe de travail comprenant le Ministre des affaires humanitaires, le Ministre des affaires humanitaires de l'État et le Président de la Commission examine l'expulsion. Dans l'intervalle, les organisations touchées restent dans la zone d'Abyei. Dans une note rendue publique le 10 mars, le Chef de l'administration a confirmé que dans la zone d'application de la Feuille de route concernant l'Abyei, toutes les ONG, y compris celles qui ont été expulsées par la Commission de l'aide humanitaire, peuvent poursuivre leurs activités.

55. Les problèmes auxquels fait face le Sud-Soudan en matière de relèvement et de développement sont différents. Les conflits intertribaux, les attaques de la LRA et les graves difficultés budgétaires continuent de mettre à rude épreuve sa capacité de relèvement limitée et précaire. Les organismes humanitaires apportent une aide d'urgence mais les insuffisances en matière de disponibilités alimentaires, de logement, d'approvisionnement en eau et d'assainissement demeurent. Il faut des escortes armées pour parvenir aux personnes déplacées et aux réfugiés près de la frontière sud.

Droits de l'homme

56. Le Forum des droits de l'homme nouvellement créé a tenu sa première réunion à Khartoum le 5 février. Coprésidé par la Section des droits de l'homme de la MINUS et le Conseil consultatif des droits de l'homme du Gouvernement d'unité nationale, le Forum rendra compte des violations des droits de l'homme liées à l'Accord de paix global, encouragera le dialogue dans la transparence et favorisera le débat sur les initiatives relatives aux droits de l'homme, y compris la réforme juridique.

57. Le 3 février, l'Assemblée législative du Sud-Soudan a adopté une loi portant création d'une Commission autonome des droits de l'homme pour le Sud-Soudan, qui serait chargée de surveiller l'exercice des droits et des libertés consignés dans la Constitution provisoire du Sud-Soudan et dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le Soudan. La loi confère à la Commission des pouvoirs élargis, notamment l'autorité d'enquêter sur des plaintes, de visiter les prisons et de surveiller l'exécution par le Gouvernement de ses obligations conventionnelles. La loi a été signée le 16 février par le Président du Sud-Soudan.

58. Début mars, le Gouvernement soudanais a pris des mesures contre plusieurs défenseurs des droits de l'homme et organisations de soutien. Le 1^{er} mars, le Gouvernement a informé le Khartoum Centre for Human Rights and Environmental Development et l'Amal Centre for Treatment and Rehabilitation, qui apportent une assistance aux victimes de crimes et de la torture, que leur enregistrement a été annulé. Le 4 mars, la police a effectué une descente dans les bureaux du Khartoum Centre, dont les biens et dossiers ont été saisis. Le 5 mars, le Gouvernement a dissous la Sudan Social Development Organization, qui fournit des services d'aide juridique aux populations vulnérables au Darfour, et a saisi ses biens. Le 28 janvier, un ancien membre des Forces de police populaires a été reconnu coupable d'espionnage au motif qu'il prévoyait de fournir des renseignements à la Cour pénale internationale, et a été condamné à une peine d'emprisonnement de 17 ans. La Section des droits de l'homme de la MINUS, qui a suivi l'affaire, note avec préoccupation que l'accusé est resté pendant plus de trois mois sans être inculpé et sans avoir accès à un conseil juridique et que, une fois nommés, les avocats de la défense se sont vu refuser l'accès aux preuves substantielles présentées par le ministère public. Le tribunal a fondé son jugement en partie sur des aveux qui auraient été obtenus par la contrainte.

Assistance électorale

59. Aux termes de l'Accord de paix global, des élections nationales devraient se tenir au plus tard à la fin de la troisième année de la période transitoire, c'est-à-dire au 9 juillet 2009, et les parties à l'Accord devraient examiner la faisabilité des dates des élections six mois avant la fin de la troisième année de la période transitoire, c'est-à-dire en janvier 2008. Cet examen n'a pas eu lieu; les parties ont maintenant indiqué qu'elles préféreraient que la Commission électorale nationale fixe la date des élections. À cet égard, la Commission a annoncé, le 2 avril, le calendrier proposé pour les élections, qui prévoit la tenue des élections présidentielle, législatives et des gouverneurs des États en février 2010.

60. La MINUS poursuit le renforcement de ses capacités en matière d'assistance électorale afin de fournir aux autorités soudanaises l'appui prévu par son mandat. Environ 75 % de son effectif autorisé au titre de l'assistance électorale ont pris fonction à Khartoum et dans le bureau régional de Djouba, et des petites équipes sont en place dans chacun des 10 États du Sud-Soudan. Il est également procédé au recrutement des membres d'une petite équipe qui sera constituée à Al-Fasher pour permettre une coordination plus étroite avec la MINUAD. La MINUS, la MINUAD et le PNUD participent activement aux mécanismes de coordination tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'auprès de la communauté internationale.

61. Le 5 avril, la Commission électorale nationale a demandé, par l'intermédiaire de la MINUS, qu'une mission d'évaluation des besoins de l'ONU soit envoyée au Soudan pour examiner avec elle l'appui nécessaire à la mise en œuvre du calendrier électoral. Cette mission, actuellement organisée par le Département des opérations de maintien de la paix et la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques avec le concours du PNUD, du Département de l'appui aux missions et d'autres partenaires pertinents des Nations Unies, devrait se rendre au Soudan vers fin avril-début mai. La mission s'attachera notamment à évaluer, en collaboration avec la Commission électorale nationale et d'autres parties prenantes soudanaises et internationales, les activités pratiques d'assistance, y compris le rôle de coordination de la MINUS, que le système des Nations Unies pourrait mener à moindre coût en appui à l'organisation et à la tenue d'élections crédibles. Ses recommandations seraient présentées en temps voulu au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, en particulier eu égard aux ressources supplémentaires dont la MINUS pourrait avoir besoin pour jouer son rôle d'appui au processus électoral au Soudan.

62. Le projet de loi sur le référendum n'est pas encore finalisé mais l'on s'attend à ce qu'il soit présenté à l'Assemblée nationale à sa prochaine session, qui va d'avril à juin. Selon l'Accord de paix global, l'inscription des électeurs en vue du référendum a lieu pendant les trois premiers mois de la sixième année de la période intérimaire, soit du 9 juillet au 9 octobre 2010. La création de la Commission du référendum étant envisagée juste après l'adoption de la loi sur le référendum, la MINUS sera prête à épauler la Commission dans le cadre de l'assistance électorale. Les parties sont vivement exhortées à prendre les dispositions voulues maintenant pour que la Commission du référendum puisse être mise en place parallèlement à l'adoption de la loi et que les préparatifs du référendum commencent rapidement.

État de droit

63. Au cours de la période considérée, la loi sur la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan, la loi sur les décisions judiciaires et les règlements des tribunaux, le Code pénal, le Code de procédure pénale, la loi sur l'APLS et la nouvelle loi sur la terre au Sud-Soudan ont été adoptées et sont entrées en vigueur au Sud-Soudan. Les premières versions des projets de loi sur les prisons et sur les services de police sont aussi à l'examen. Depuis février, les textes des constitutions des États et des lois en vigueur au Sud-Soudan sont publiés au journal officiel et rendus publics.

64. La MINUS et le PNUD poursuivent leur coopération avec le système judiciaire et le Procureur général en vue de l'exécution de programmes visant à promouvoir l'accès à la justice et à protéger les droits des groupes vulnérables. La MINUS a organisé des ateliers sur la justice pour mineurs et la législation soucieuse d'équité entre les sexes. Au Sud-Soudan, la MINUS continue de fournir un appui consultatif pour l'élaboration de lois importantes portant sur l'obligation de rendre des comptes, l'état de droit et le secteur de la sécurité.

65. Le Groupe de l'administration pénitentiaire de la Section de l'état de droit de la MINUS poursuit l'évaluation des besoins et les programmes de formation à l'intention de la Direction des prisons à Khartoum, à Port-Soudan, à Ed-Damazin et dans l'État du Kordofan septentrional. Les conseillers pour les questions pénitentiaires détachés dans chaque État ont poursuivi les programmes de renforcement des capacités, d'encadrement et de formation à l'intention du Service des prisons du Sud-Soudan. Le Groupe a aussi supervisé la construction de nouvelles installations à Yambio (État d'Équatoria occidentale) et Yei (État d'Équatoria central), et a livré des fournitures médicales, du matériel et d'autres articles à la prison pour femmes d'Omdurman.

Protection de l'enfance

66. Malgré les progrès enregistrés initialement dans l'identification et la libération des enfants associés à l'APLS, la démobilisation et la réintégration totale des enfants soldats demeure un grave problème. Soixante et un garçons enregistrés aux fins de la démobilisation à l'automne 2008 ont été redéployés avec l'APLS dans l'État du Haut-Nil. Les enfants et leurs commandants justifient cette nouvelle mobilisation par le manque de programmes d'intégration des enfants soldats.

Protection des civils

67. Au moment des hostilités à Malakal, le personnel de la MINUS chargé de la protection a répertorié les zones dans lesquelles se trouvaient de nombreux civils vulnérables et les a ajoutées à la liste des lieux où la Mission va quotidiennement en patrouille. La MINUS a également fourni de l'eau potable et dispensé des soins médicaux à 41 adultes et 104 enfants souffrant de déshydratation et du paludisme.

68. D'après la Commission pour le secours et la reconstruction du Sud-Soudan, au 10 mars 2009, les attaques perpétrées par la LRA contre des civils au Sud-Soudan depuis décembre 2008 avaient contraint au moins 38 391 civils à se déplacer dans les États d'Équatoria occidentale et d'Équatoria central. Depuis le mois de décembre,

au moins 81 civils ont été tués et 74 personnes enlevées. Les enfants en particulier ont été frappés de plein fouet.

Information et relations publiques

69. Le Bureau de l'information de la MINUS a continué de veiller à ce que les médias nationaux et internationaux rendent fidèlement compte de l'application de l'Accord de paix global. Le bureau du porte-parole a rejeté à maintes reprises les déclarations de médias locaux qui attribuaient à tort aux responsables de la Mission certaines prises de position au sujet de questions concernant la Cour pénale internationale. Le 27 janvier, le Bureau a organisé un atelier de formation à l'intention des journalistes de divers organes d'information se trouvant à Khartoum. Des photographes, des vidéastes et des reporters ont collaboré avec la radio de la MINUS, Miraya FM, pour couvrir l'intégralité de la cérémonie organisée le 9 janvier à Malakal à l'occasion du quatrième anniversaire de la signature de l'Accord de paix global.

70. Selon une étude d'audience effectuée récemment par le Education Development Center, que subventionne l'Agency for International Development des États-Unis d'Amérique, 71 % des personnes interrogées dans le Sud-Soudan ont répondu « Miraya FM » à la question de savoir quelle était selon elles la source d'information la plus influente et la plus importante. Avec un taux d'écoute de 53 %, Miraya FM semble être la station la plus prisée. Elle diffuse en outre chaque jour sur ondes courtes des programmes consacrés aux questions concernant l'Accord de paix global et le Darfour.

Déminage

71. Le travail des équipes de lutte antimines de la MINUS a beaucoup progressé pendant la dernière saison sèche. À ce jour, 2 688 des 4 302 zones dangereuses répertoriées ont été déminées et 29 503 kilomètres de route ont été ouverts à la circulation. Pendant la période à l'examen, la principale réalisation a été le déminage de trois champs de mines, celui de Lobanok dans l'État d'Équatoria central, celui de Katcha dans l'État du Kordofan méridional et celui de Kurmuk dans l'État du Nil Bleu. En outre, des voies hautement prioritaires ont été déminées, comme les liaisons Narus-Boma dans l'État de Jonglei, Rumbek-Tonj dans les États de Warrab et des Lacs, et Raga-Deim Zubeir dans l'État du Bahr el Ghazal septentrional. La MINUS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont sensibilisé plus de 2 715 383 personnes vivant dans les zones touchées et personnes déplacées se trouvant dans des camps et des postes de secours au danger des mines.

Déontologie et discipline

72. Le Groupe Déontologie et discipline de la Mission a continué de s'attacher en priorité à prévenir les fautes professionnelles et à lutter contre ce problème. Tout au long de la période considérée, le Groupe a organisé des stages de formation, des exposés et des activités d'information. Les exposés consacrés à la déontologie et à la discipline continuent de faire partie de la formation dispensée aux nouvelles recrues. Grâce aux efforts déployés, le nombre d'allégations de faute professionnelle

a sensiblement diminué. Ainsi, cinq seulement ont été signalées à la Mission en 2009, soit une réduction de plus de 70 % par rapport à la même période en 2008.

73. En février, les responsables de la base d'opérations de la police de la MINUS déployée dans le Nord-Soudan et d'autres hauts responsables de la police ont participé à la formation consacrée à la déontologie et à la discipline ainsi qu'aux abus et à l'exploitation sexuels. Il est prévu de dispenser la même formation aux conseillers de la MINUS pour les questions de police qui sont déployés au Sud-Soudan. Les enquêteurs travaillant à la Section de la sécurité de la Mission ont en outre bénéficié d'une formation supplémentaire.

Égalité des sexes

74. Le Groupe de l'égalité des sexes de la MINUS s'est plus particulièrement employé à appuyer la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité et de la directive sur l'égalité des sexes du Département des opérations de maintien de la paix. Responsable de la coordination des questions relevant de la résolution 1820 (2008), le Groupe a supervisé l'établissement des rapports correspondants. Il a en outre organisé à l'intention de partenaires extérieurs, notamment la police nationale, les organisations de la société civile et les responsables locaux, des activités de formation et de renforcement des capacités dans les domaines de la protection des civils et de la violence sexiste.

75. Dans le cadre du Groupe de travail de la Mission sur les élections, le Groupe de l'égalité des sexes a donné des conseils sur les moyens de renforcer les capacités de la Commission électorale nationale et sur l'élaboration de manuels d'instruction civique et d'éducation des électeurs. Il a également participé au lancement de l'exercice de démobilisation dans l'État du Nil Bleu et à la planification de l'exercice qui va avoir lieu dans l'État du Kordofan méridional. Au Sud-Soudan, la MINUS a mis en œuvre un programme visant à sensibiliser les cadres moyens de l'administration pénitentiaire de l'État des Lacs, de l'État de l'Unité et de l'État du Bahr el Ghazal septentrional aux problèmes liés à la situation des femmes.

VIH/sida

76. Le Groupe du VIH/sida de la MINUS s'est principalement attaché à veiller à ce que le VIH soit dûment pris en compte dans les programmes mis en œuvre par la Commission pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. À l'issue du lancement en février du Programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, le Groupe a assuré la formation de 29 agents de changement dans le cadre d'une stratégie de sensibilisation au VIH/sida ciblant 5 000 ex-combattants.

77. Le Groupe a sensibilisé 1 430 membres des forces de maintien de la paix de la Mission au problème du VIH, surtout à l'importance de l'application de la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité. La MINUS a fait appel aux comités régionaux pour assurer la sensibilisation au VIH/sida de plus de 3 431 ressortissants soudanais, appartenant en particulier à la police, aux forces armées, à l'administration pénitentiaire, au secteur de l'enseignement et à la société civile.

Sécurité du personnel

78. On a craint que l'annonce de la délivrance par la Cour pénale internationale d'un mandat d'arrêt à l'encontre du Président Al-Bashir n'ait des répercussions graves et persistantes sur la sécurité du personnel des Nations Unies au Soudan. S'il n'a cessé d'affirmer sa ferme volonté de garantir la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, le Gouvernement a toutefois également précisé qu'il n'était pas en mesure de contrôler les éléments extrémistes.

79. Certains responsables de la classe politique et de la société civile soudanaises ont fait des déclarations qui pourraient susciter des attaques contre l'Organisation des Nations Unies et son personnel. Des médias locaux ont proféré des allégations préjudiciables et inexactes dans les faits au sujet de la relation entre l'Organisation et la Cour pénale internationale. Pendant la période à l'examen, on a signalé 4 cas de menaces proférées à l'encontre de membres du personnel, en plus de 20 cas de harcèlement par des acteurs de l'État et de 14 arrestations.

80. L'ONU avait pris d'importantes mesures de sécurité avant que la Cour pénale internationale n'annonce sa décision. Le plan de sécurité dans le pays avait été entièrement actualisé et divers plans d'urgence avaient été mis en place pour limiter les risques susceptibles d'être encourus. Des bulletins de sécurité sont publiés régulièrement pour tenir le personnel informé de la situation et lui communiquer des instructions au sujet des mesures de sécurité en vigueur. De plus, le dispositif relais pour les questions de sécurité en place aux niveaux national et international a été mis à jour et des exercices de sécurité ont régulièrement lieu. Les responsables de la sécurité de la Mission se tiennent en rapport avec les services de renseignement et de sécurité du Gouvernement hôte afin de pouvoir faire face à toute situation.

Coordination avec d'autres missions de maintien de la paix

81. La MINUS a maintenu sa coopération avec les hauts responsables et les responsables opérationnels de la MINUAD. Les responsables de la sûreté et de la sécurité de la MINUS et de la MINUAD échangent régulièrement des informations et sont en train d'établir un mécanisme qui leur permettra d'échanger officiellement des renseignements avec la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT).

82. Les composantes militaires de la MINUS, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), de la MINUAD et de la MINURCAT continuent d'échanger régulièrement des informations.

Aspects financiers

83. Par sa résolution 62/267, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 820,7 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Par son projet de résolution A/C.5/63/L.37 du 30 mars 2009, la Cinquième Commission a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit additionnel de 56,1 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pendant la même période. Ce crédit additionnel était nécessaire pour combler des déficits de financement dans trois grands domaines, à savoir les dépenses au titre du personnel, du carburant et de la

location d'aéronefs. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 30 avril 2009, les ressources nécessaires à la poursuite des opérations jusqu'au 30 juin 2009 seraient limitées aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

84. Au 31 mars 2009, les contributions mises en recouvrement et non acquittées au compte spécial de la MINUS s'élevaient à 66,1 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à cette date à 2 884 200 000 dollars. Les dépenses afférentes aux contingents et à leur matériel ont été remboursées pour les périodes allant jusqu'au 31 décembre 2008 et jusqu'au 30 septembre 2008, respectivement.

VII. Observations et recommandations

85. Il n'a toujours pas été donné suite à de nombreuses questions épineuses et primordiales se rapportant à l'application de l'Accord de paix global, or il n'est plus temps de laisser ces points en suspens. Les deux parties vont devoir s'employer avec beaucoup de détermination à trouver des solutions acceptables dans les délais impartis, et pour ce faire, leurs principaux partenaires internationaux doivent les aider énergiquement et de manière coordonnée.

86. Maintenir la paix et la stabilité demeure le principal objectif de l'Organisation, et c'est à sa réalisation que la MINUS continuera de s'attacher, conformément au mandat que lui a assigné le Conseil de sécurité. J'engage instamment la communauté internationale à collaborer avec les parties en vue de créer les conditions qui permettront d'atteindre cet objectif. Compte tenu de la catastrophe humanitaire qui se produirait si l'Accord de paix global venait à échouer, la communauté internationale doit continuer de s'employer à permettre aux parties de l'appliquer avec succès.

87. Pendant la période à l'examen, la situation a été dominée par la décision qu'a prise la Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale, le 4 mars, de délivrer un mandat d'arrêt à l'encontre du Président du Soudan, Omar Hassan Ahmad Al-Bashir, pour crimes de guerre (deux chefs d'accusation) et crimes contre l'humanité (cinq chefs d'accusation). Je reconnais l'autorité de la Cour pénale internationale en tant qu'institution judiciaire indépendante, et je ne doute pas que le Gouvernement soudanais examinera les questions de la paix et de la justice conformément aux dispositions de la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité.

88. J'exhorte le Gouvernement d'unité nationale de revenir sur sa décision d'expulser du Nord-Soudan 13 ONG internationales et de fermer 3 ONG nationales. Comme il ressort clairement de l'évaluation qu'ont menée conjointement le Gouvernement d'unité nationale et l'Organisation des Nations Unies, ces expulsions et fermetures sont susceptibles de provoquer une crise humanitaire grave. L'ONU collaborera avec le Gouvernement et ses partenaires en vue de combler une partie des lacunes créées en organisant des interventions d'urgence à court terme. Les capacités dont on dispose pour intervenir immédiatement sont néanmoins limitées du fait de l'ampleur de ce qui est le plus important programme humanitaire au monde. Le Gouvernement d'unité nationale a certes le droit de prendre les mesures qu'il juge nécessaires à la protection de sa souveraineté et de sa sécurité, mais je dois souligner qu'aucune preuve n'a été avancée pour justifier les expulsions. En outre, les diatribes à l'encontre des organisations non gouvernementales mettent en péril non seulement

la sécurité de celles-ci et des membres de la communauté humanitaire toujours présents au Soudan, mais aussi la poursuite de la prestation de services humanitaires et la réalisation d'activités relatives aux droits de l'homme dont la population a cruellement besoin. J'engage donc instamment le Gouvernement à veiller à ce que ces acteurs puissent travailler dans des conditions sûres et porteuses. La mise en œuvre du programme humanitaire est assurée depuis le départ en étroite coordination avec le Gouvernement d'unité nationale, qui n'a cessé d'en reconnaître l'utilité.

89. En raison du retrait de ces organisations non gouvernementales, de vastes portions des trois zones et du Soudan oriental ne bénéficient plus que de très peu d'aide dans les domaines de l'assistance humanitaire, du relèvement ou encore de la réintégration. Si l'on ne remédie pas à cet état de fait, la situation pourrait directement nuire aux efforts déployés pour promouvoir la paix et la stabilité dans ces régions fragiles, qu'il s'agisse de la distribution des dividendes de la paix, en particulier dans les zones à haut risque, ou de la mise en œuvre d'activités de réconciliation.

90. Je juge encourageants les progrès réalisés dans l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que l'esprit de coopération dont font preuve les parties à cet égard, de manière générale et entre elles. Ce programme est en train de prendre de l'envergure, ce qui devrait contribuer à instaurer un climat de confiance et à faire progresser l'application de l'Accord de paix global. J'engage instamment la communauté des donateurs à mobiliser des fonds supplémentaires en faveur du programme de réintégration, afin de poursuivre sur cette voie. De même, je demande au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan de dégager d'urgence les ressources financières et matérielles dont les deux Commissions pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ont besoin pour pouvoir donner plus d'envergure à leurs opérations sur le terrain, conformément au principe selon lequel le pays doit prendre en main les programmes le concernant.

91. J'ai pris connaissance avec intérêt du calendrier électoral qu'a proposé la Commission électorale nationale, et je salue les efforts que celle-ci déploie pour établir l'infrastructure requise dans tout le Soudan. Je prends en outre acte du fait qu'elle a sollicité l'aide de la MINUS, notamment pour coordonner l'appui électoral offert par la communauté internationale, qui est indispensable pour que l'on puisse gérer de manière cohérente les différents calendriers électoraux, fort complexes. L'Organisation des Nations Unies mettra tout en œuvre pour aider la Commission électorale nationale à organiser et tenir des élections libres, justes et pacifiques, qui constituent l'une des pierres d'angle de l'Accord de paix global. À cet égard, j'invite les parties à se hâter de se prononcer sur les textes de loi concernant les élections devant encore être adoptés et à mettre la dernière main au recensement et à la démarcation de la frontière, afin d'éviter tout nouveau retard dans la tenue des élections et la mise en œuvre d'autres dispositions pertinentes de l'Accord de paix global.

92. Je répète en outre que l'Organisation est déterminée à aider les parties à organiser des référendums libres, justes et pacifiques en 2011 au Sud-Soudan et à Abyei. Cet objectif doit demeurer quoi qu'il arrive une priorité pour les parties, que j'engage de nouveau à mettre en place les cadres juridiques et institutionnels nécessaires à la tenue des scrutins et à la préservation de la stabilité à l'issue des référendums. Les discussions consacrées au partage des richesses à long terme seront incontestablement un élément clef de ces préparatifs. Je demande aussi aux

parties de prendre les dispositions voulues pour que les législateurs élus organisent des consultations populaires dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Parallèlement, la MINUS continue de se tenir prête à aider les deux parties à honorer l'engagement qu'elles ont pris de rendre l'unité intéressante. Je les engage de nouveau instamment à étudier toutes les actions qu'elles pourraient mener en vue d'atteindre cet objectif dans le peu de temps qu'il reste avant 2011.

93. Compte tenu de ce qui précède, je recommande au Conseil de sécurité d'envisager de proroger le mandat de la MINUS pour une nouvelle période de 12 mois, jusqu'au 30 avril 2010. La Commission électorale nationale ayant demandé à la MINUS de contribuer à la coordination de l'appui électoral apporté par la communauté internationale, je recommande au Conseil de sécurité de renforcer le mandat électoral de la Mission en lui demandant expressément d'aider la Commission électorale nationale à coordonner l'assistance offerte par la communauté internationale en vue de la tenue des élections.

94. Je me félicite des progrès qui ont été faits dans la mise en œuvre de la Feuille de route concernant l'Abyei et je salue les efforts que déploient les parties en vue de trouver des solutions pacifiques aux problèmes qui entourent la question de l'Abyei. Compte tenu de la complexité et du caractère sensible de ces problèmes, il est impératif que les parties entreprennent sans tarder d'examiner la suite qui pourrait être donnée à la décision du Tribunal d'arbitrage, quelle qu'elle soit. Ce Tribunal ne pourra se prononcer que lorsqu'une administration opérationnelle sera en place dans la zone de l'Abyei. Les parties et l'administration doivent donc prendre les mesures voulues pour faciliter l'adoption du budget et le déblocage des fonds.

95. L'incident qui s'est produit il y a peu à Malakal illustre l'instabilité des conditions qui règnent le long de la frontière Nord-Sud et la rapidité avec laquelle la situation sur le plan de la sécurité peut se dégrader. J'engage les parties à prendre les mesures voulues pour éviter que de tels incidents se reproduisent, et je les invite instamment à veiller à ce que les allégations selon lesquelles des civils auraient été tués par les forces de sécurité fassent l'objet d'une enquête approfondie et à ce que les auteurs soient poursuivis aux termes de la loi. Je salue l'intervention rapide de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu et des hauts responsables des régions du Nord et du Sud pour maîtriser la situation, qui a prouvé l'efficacité que peuvent avoir les mécanismes de cessez-le-feu lorsque l'on donne rapidement et fermement suite aux décisions prises.

96. L'incident de Malakal a de nouveau mis en évidence la fragilité des unités mixtes intégrées, qui continuent de se heurter à de gros obstacles sur les plans politique, logistique et opérationnel, comme je l'indiquais déjà dans mes précédents rapports. Celles qui sont déployées dans la zone de la Feuille de route concernant l'Abyei rencontrent des difficultés du même ordre. Je suis d'ailleurs soucieux de constater que les parties continuent d'ajourner la réunion que doivent tenir la Commission politique du cessez-le-feu et le Conseil de défense conjoint pour s'attaquer à ces obstacles, et je leur demande encore une fois instamment de s'employer fermement à permettre à ces instances de travailler avec efficacité.

97. Je suis extrêmement préoccupé par les répercussions que les violences intertribales ont sur les populations civiles du Sud-Soudan et j'engage le Gouvernement du Sud-Soudan et les responsables locaux à s'employer à apaiser ces tensions par des moyens pacifiques et à renforcer la confiance pendant la période précédant la tenue des élections et du référendum. La MINUS se tient prête à appuyer ces efforts, en étroite coordination avec les autorités locales.

98. Pour espérer parvenir à relever efficacement les défis qui se présenteront à l'avenir, les parties doivent travailler en étroite collaboration, en tant que partenaires à part entière, et je salue tous les efforts qu'elles font pour établir entre elles des relations qui les aideront dans ce sens. Il faudra en outre de plus en plus s'attacher à faire participer d'autres partis politiques soudanais, au fil de la progression de la transformation démocratique. La confiance et la coopération ne sont certes pas aisées à instaurer, mais elles sont primordiales pour l'avenir du Soudan.

99. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial, à l'ensemble du personnel des Nations Unies qui travaille au Soudan et aux États Membres, notamment aux pays qui fournissent des effectifs militaires et de police et aux donateurs, pour les efforts qu'ils déploient sans relâche en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

Annexe

Composante militaire et composante police au 7 avril 2009

Pays	Composante militaire								Police civile	
	Observateurs		Officiers d'état-major		Membres des contingents		Total partiel, militaires			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Afrique du Sud							0	0		
Allemagne	28		5				33	0	5	
Argentine										
Australie	5	1	7	2			12	3	8	2
Bangladesh	21		27		1 514	5	1 562	5	34	1
Belgique	4						4	0		
Bénin	7						7	0		
Bolivie (État plurinational de)	18						18	0		
Bosnie-Herzégovine							0	0	3	2
Botswana										
Brésil	20		2				22	0	3	
Burkina Faso	6						6	0		
Cambodge	7		1		135		143	0		
Canada	18	1	7	1			25	2	17	3
Chine	12		9		426	9	447	9	18	
Croatie			5				5	0		
Danemark	8	1	3	1			11	2	1	
Égypte	21		18		781	15	820	15	14	
El Salvador	5						5	0		
Équateur	17						17	0		
États-Unis d'Amérique							0	0	13	2
Éthiopie							0	0	15	
Fédération de Russie	11		3		120		134	0	16	
Fidji	7						7	0	8	
Finlande			1				1	0		
France							0	0		
Gabon	2						2	0		
Gambie							0	0	20	
Ghana							0	0	32	3
Grèce	1		1				2	0		
Guatemala	7						7	0		
Guinée	8						8	0		
Inde	19		26	1	2 572	5	2 617	6	49	1
Indonésie	12						12	0	20	1
Italie							0	0		

Pays	Composante militaire									
	Observateurs		Officiers d'état-major		Membres des contingents		Total partiel, militaires		Police civile	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Jamaïque							0	0		
Japon				2			2			
Jordanie	11		5				16	0	32	3
Kenya	6			1	764	54	770	55		
Kirghizistan	7	2					7	2		1
Malaisie	8		1				9	0	3	
Malawi	4						4	0		
Mali	3						3	0	1	
Mongolie	3						3	0		
Mozambique	1						1	0		
Namibie	3	3					3	3	3	3
Népal	9		8				17	0	51	1
Niger							0	0		
Nigéria	14	1	1				15	1	15	3
Norvège	14		6				20		6	
Nouvelle-Zélande	1	1	1				2	1		
Ouganda	11	1					11	1	4	2
Pakistan	18		19		1 533	7	1 570	7	17	1
Paraguay	7						7	0		
Pays-Bas	9	3	2				11	3	13	3
Pérou	8						8	0		
Philippines	11						11	0	25	9
Pologne	1						1	0		
République de Corée	6		1				7	0		
République de Moldova							0	0		
République-Unie de Tanzanie	11	1					11	1		
Roumanie	10		1				11	0		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord			3				3	0		
Rwanda	15		2		248	6	265	6	12	1
Samoa							0	0	4	
Sénégal							0	0		
Sierra Leone	3		1				4	0		
Sri Lanka	7						7	0	18	
Suède	3		1				4	0	7	3
Thaïlande										
Turquie			3				3	0	31	1
Ukraine	13						13	0	12	

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>									
	<i>Observateurs</i>		<i>Officiers d'état-major</i>		<i>Membres des contingents</i>		Total partiel, militaires		<i>Police civile</i>	
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Hommes	Femmes	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Uruguay								0		
Yémen	24		1				25	0	11	
Zambie	14		8		330	15	352	15	23	6
Zimbabwe	12	2					12	2	26	5
Total par sexe	531	17	181	6	8 423	116	9 135	139	597	57
Total	548		187		8 539		9 274		654	

